

### **SYMPOSIUM SUR LES MINES ANTIPERSONNEL**

*(Montreux, Suisse, 21-23 avril 1993)*

#### **Introduction**

Chaque année, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes des mines antipersonnel. L'emploi de ces armes souvent extrêmement pernicieuses est à l'origine d'une tragédie particulièrement aiguë sur le plan humanitaire. En effet, le nombre de victimes dues à ces engins est effrayant. De plus, les mines antipersonnel tuent, mais causent aussi d'horribles mutilations, frappent de manière aveugle les êtres humains quels qu'ils soient et continuent à répandre la terreur pendant des années, voire des décennies, après la fin des hostilités. En outre, le fait de répandre des mines massivement et sans discrimination rend des régions entières inhabitables et impropres à toute activité; il en résulte de considérables mouvements de population et une importante déstabilisation économique dans d'autres régions, situées à proximité. Employées comme méthode de guerre, ces armes ne sont pas conformes à certaines règles fondamentales du droit international humanitaire qui régit la conduite des hostilités. Ce droit demande aux parties d'établir la distinction entre civils et combattants, interdit toute attaque contre les premiers et, par conséquent, également l'usage des armes qui frappent de manière aveugle; il n'autorise pas l'emploi de telles armes, car elles sont susceptibles de causer des souffrances excessives.

Dans les années 70 déjà, le CICR, préoccupé par le besoin de faire face plus efficacement aux abus de l'utilisation de certaines armes, a organisé deux importants symposiums réunissant des experts gouvernementaux, à Lucerne, en 1974, et à Lugano, en 1976. Ces rencontres ont apporté un soutien précieux à la Conférence des Nations Unies qui a suivi, en 1979-1980. Plus récemment, l'importance des souffrances causées par les mines terrestres antipersonnel et constatées par ses délégués sur le terrain, a conduit le CICR à organiser un symposium sur les mines antipersonnel qui s'est tenu à Montreux (Suisse), du 21 au 23 avril 1993.

L'objectif général de ce symposium était de rassembler les faits et idées nécessaires à la coordination de l'action future par des organes qui s'efforcent d'adoucir le sort des victimes des mines et de prendre des mesures préventives. De manière plus spécifique, le symposium devait se faire une image aussi précise que possible de l'emploi actuel des mines et de ses conséquences; analyser les mécanismes et méthodes existants pour limiter cet emploi ou alléger les souffrances des victimes, ainsi qu'identifier les insuffisances de ces méthodes; choisir le meilleur moyen d'y remédier; établir une stratégie sur la manière de coordonner les actions de divers organes impliqués dans de telles actions; enfin, rédiger un rapport sur la conférence, qui serait susceptible de servir de référence pour les actions futures et mobiliserait tant les gouvernements que le grand public.

Afin de permettre une approche pluridisciplinaire, les participants étaient des experts confirmés de divers domaines spécialisés relatifs à la question des mines antipersonnel, à leur emploi et à leurs effets. Il s'agissait notamment de stratèges militaires, de spécialistes et de fabricants de mines, de juristes spécialisés dans le droit international humanitaire et le désarmement, de chirurgiens et d'orthopédistes, de représentants d'organismes de déminage, d'organisations non gouvernementales concernées et des médias. La rencontre était caractérisée par une approche ouverte et constructive. Avant le symposium, des rapports préparatoires d'experts ont été envoyés à tous les participants. Ces rapports portaient sur sept sujets: un compte rendu réaliste sur l'emploi actuel des mines, le commerce des mines, les conséquences sur le plan humain, les caractéristiques techniques des mines antipersonnel, la détection des mines et le déminage, le point de vue professionnel des militaires sur l'emploi des mines, et la situation juridique.

Le symposium a commencé par une allocution d'ouverture, suivie d'une brève présentation des rapports mentionnés plus haut, par leurs auteurs, qui ont répondu à quelques questions. La deuxième journée a été consacrée à des débats au sein des six groupes de travail dans lesquels les participants étaient répartis. Chaque groupe a traité de l'un des sujets suivants: la rééducation des blessés par mines, le déminage, la Convention des Nations Unies de 1980, les propositions pour de nouvelles règles de droit humanitaire, les possibilités de restriction de la manufacture des mines, et les possibilités de contrôle des mesures concernant le commerce et le stockage des mines. Le but des groupes de travail était de procéder à un examen approfondi des avantages et inconvénients des diverses possibilités, leur praticabilité et la mesure dans laquelle ils régleraient, en fait, le problème actuellement causé par les mines. A la fin de la journée, chaque groupe a produit un

rapport. Le troisième et dernier jour a été consacré à l'examen approfondi, en séance plénière, de chacun des six rapports. Cette session s'est achevée avec une série de conclusions issues des rapports et des discussions, qui portent essentiellement sur une stratégie coordonnée pour les actions futures.

## **Recommandations**

A la suite de l'examen des rapports des six groupes de travail, le président a déclaré que ces textes et leurs conclusions étaient généralement adoptés. Des suggestions spécifiques pour une action future, l'un des objectifs que le symposium s'était lui-même fixés, ont pu être définies. Il a souligné que le symposium faisait partie d'une évolution permanente à laquelle le CICR avait participé depuis le début (les symposiums à Lucerne et Lugano, en 1974 et 1976, respectivement), pour aborder les préoccupations humanitaires découlant de l'utilisation des mines antipersonnel. Il a déclaré en outre que ses conclusions pourraient contribuer à maintenir l'élan actuel, car elles contenaient des suggestions pratiques, basées sur une meilleure compréhension des mécanismes impliqués, pour une stratégie coordonnée, destinée à alléger les souffrances des victimes des mines. Les aspects médicaux, commerciaux, juridiques, techniques, socio-économiques et relatifs aux données du problème des mines dans son ensemble, y étaient abordés. Il a ensuite présenté les sujets auxquels les suggestions se référaient et a demandé aux participants de faire leurs commentaires, d'indiquer l'action de suivi à prendre immédiatement et de désigner les organes appropriés pour le faire. Les divers problèmes n'étaient pas énumérés par ordre d'importance.

### **Possibilité d'utiliser des installations médicales militaires pour traiter les blessés par mines**

Se référant au rapport du premier groupe de travail, un expert a évoqué la difficulté de trouver des unités médicales complètes pour assurer les soins aux civils blessés par mines. Il a souligné que les installations médicales militaires seraient d'une grande utilité. Elles auraient en outre un avantage supplémentaire: les chirurgiens militaires apprécieraient la possibilité d'acquérir une expérience du terrain en traitant des traumatismes, même avec des conditions de travail différentes de celles rencontrées en temps de guerre. Le CICR a mentionné qu'il avait publié un certain nombre d'articles scientifiques et renou-

velé ses contacts avec divers représentants de forces armées et du corps médical. Par conséquent, il a été suggéré que le CICR puisse servir de point central pour commencer à organiser des séminaires et des conférences, et mettre au point du matériel de diffusion, afin d'impliquer les chirurgiens et le personnel médical dans le traitement chirurgical et la réadaptation des personnes blessées par mines.

### **Rassemblement d'informations sur la recherche relative au déminage et établissement d'un fonds de compensation pour les victimes d'explosion de mines**

A la suite des rapports des groupes de travail 1 et 2, la nécessité de créer un organe qui centraliserait cette information, afin de motiver les donateurs, a été soulignée. Dans ce contexte, il a été noté qu'une étude de faisabilité sur la création d'un tel organe, y compris les problèmes relatifs à sa composition et à ses sources de financement, devait être entreprise. Les participants ont convenu d'étudier la possibilité pour les Nations Unies d'assumer la coordination et ont considéré qu'une lettre adressée par le symposium à l'ONU serait une base utile pour ce faire. En ce qui concerne l'établissement d'un fonds international de compensation, il a été généralement estimé que des gouvernements, fabricants, acheteurs, vendeurs, fournisseurs de licences, pourraient, en tant que violateurs du droit humanitaire, figurer parmi les donateurs. Outre les compensations aux victimes d'explosions de mines, le fonds pourrait servir à financer la réadaptation, le déminage, la recherche et le développement des programmes éducatifs, et la formation.

### **Révision de la Convention des Nations Unies sur les armes de 1980**

Le président a souligné la nécessité de préparer avec soin la Conférence chargée de la révision de cette Convention, précisant que le CICR était prêt à apporter son soutien en organisant des rencontres préliminaires d'experts et en préparant de la documentation pour la conférence préparatoire. Il a rappelé aux participants que, si un tel travail devait être considéré comme une préparation officielle de la conférence de révision, les gouvernements devraient demander spécifiquement au CICR de l'entreprendre. A cette fin, un expert a suggéré que le secrétariat des Nations Unies pourrait demander au CICR d'organiser une séance préparatoire, dont le rapport pourrait alors être adressé aux Etats avant la Conférence de révision. Un représentant du CICR a souligné qu'une série de rencontres d'experts serait, en fait, nécessaire pour examiner à fond les différentes questions concernées.

Les participants ont convenu que la Conférence de révision devrait être bien préparée et ont accueilli favorablement la proposition du CICR d'organiser des rencontres d'experts. Ils ont pensé qu'il serait intéressant de connaître le point de vue du CICR lui-même, en plus de celui des experts. Le président a estimé qu'une telle discussion ne devrait peut-être pas se limiter aux mines. Il a pensé, en outre, qu'un effort devrait être fait afin que la Conférence sur le désarmement examine la question des mines, ainsi que la possibilité d'inclure cette dernière dans le «Registre des armes classiques» des Nations Unies.

### **Evaluation de la nécessité militaire et du coût socio-économique des mines**

Le président a déclaré que, bien que des preuves partielles du coût socio-économique des mines soient facilement disponibles, il serait utile de disposer d'une information détaillée, de manière à pouvoir estimer réellement les arguments militaires basés sur l'efficacité des mines par rapport à leur coût. Il peut également être utile d'obtenir un point de vue militaire plus détaillé quant à l'efficacité des mines anti-personnel, et savoir si elles sont, ou non, essentielles en termes militaires. Le CICR devrait peut-être examiner cette voie. Les représentants du CICR ont suggéré que l'on considère la question d'une interdiction totale. Mais il a été estimé qu'il fallait résoudre le problème de la nécessité militaire de ces armes avant que des gouvernements ne puissent approuver une telle interdiction.

Les participants ont accepté les suggestions selon lesquelles des organisations non gouvernementales appropriées devraient reprendre le rôle de coordinateur d'une étude multidisciplinaire sur les coûts socio-économiques des mines. Celle-ci incluerait les coûts relatifs au suivi, à long terme, de la rééducation, aux terres rendues impropres à l'agriculture et au pâturage, etc. Il a été mentionné également que la publication d'articles dans des journaux médicaux pourrait représenter une publicité considérable. Cette tâche ne demande pas de coordination.

### **Aspects techniques des mécanismes d'autodestruction et d'auto-neutralisation**

Ces aspects devraient être examinés dans le cas où une interdiction totale des mines antipersonnel ne serait pas acceptable. Un représentant d'une organisation non gouvernementale a offert de travailler sur cette question, en coordination avec des experts du déminage des Nations Unies. Il a souligné le fait que la coopération avec les industries serait également importante, en raison des nombreux types de

mines différents. Il faudrait également prendre en considération les stocks de mines existants et l'évolution future probable de la technologie des mines. Un représentant du CICR a estimé que les conseils des militaires seraient nécessaires, ainsi que les contributions des spécialistes techniques et des chercheurs. Un représentant de l'équipe de déminage des Nations Unies a déclaré que cette équipe n'avait pas le droit de prendre contact avec les militaires. C'est pourquoi il a été suggéré que les exigences en matière de déminage et les besoins humanitaires soient examinés en premier, et que le CICR soumette ensuite aux militaires les points de vues exprimés.

### **Rassemblement d'informations sur le commerce des mines antipersonnel**

S'agissant de persuader les divers Etats de porter la question des mines devant la Conférence du Désarmement, l'impression générale a été qu'il serait utile que le public puisse accéder aux informations contenues dans le «Registre des armes classiques» des Nations Unies, mais il a été souligné que ces informations, soumises par les gouvernements, étaient limitées à eux seuls. Toutefois, il est possible que les gouvernements acceptent finalement de rendre cette information disponible au public. Un participant a estimé que toute l'information fournie dans le contexte de futurs traités devrait être accessible à tous, mais qu'il serait très difficile de rendre publique, de manière rétroactive, une information déjà recueillie. Les organisations non gouvernementales sont une source d'information précieuse, mais il est peu probable que les gouvernements mettent l'information dans un registre si ce n'est pas obligatoire. Il a également été souligné que des organisations non gouvernementales ne pourraient obtenir des informations pays par pays, car la tâche serait écrasante, mais que certaines d'entre elles pourraient centraliser les renseignements provenant de toutes les sources.

### **Alerter le public**

L'un des participants a attiré l'attention sur une future conférence d'organisations non gouvernementales, à Londres, concernant la manière d'éduquer le public et d'influencer les militaires et les gouvernements, de manière à ce qu'ils modifient la loi. L'idée d'impliquer davantage des organisations non gouvernementales a été acceptée favorablement. Des représentants de certaines de ces organisations ont évoqué leurs efforts en cours, tels que les rapports sur les mines terrestres au Cambodge, en Angola et au Mozambique, et l'établissement

d'un dossier sur les enfants et les mines. L'importance d'une implication accrue des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leur Fédération pour alerter le public a été soulignée, tout comme le rôle similaire de l'UNICEF et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans ce domaine, même au niveau scolaire. La nécessité de faire connaître à la presse les statistiques relatives aux blessures par mines a été rappelée. Le CICR a été instamment prié de présenter les résultats du symposium dans diverses villes, par exemple à New York, pour attirer l'attention des missions permanentes auprès de l'ONU sur les problèmes impliqués. Il a été suggéré que le président du CICR demande au secrétaire général des Nations Unies de lancer un appel aux Etats membres, afin qu'ils ratifient la Convention des Nations Unies sur les armes de 1980.

## **Clôture du symposium**

Le CICR a été applaudi pour avoir tenu le symposium. Il a été souligné que les excellents rapports préparés à cette occasion, ainsi que les discussions franches durant les séances, avaient permis de mieux comprendre un problème extrêmement complexe. Diverses solutions ont été suggérées, et en particulier l'importance d'attirer l'attention du public sur la situation intolérable des civils innocents victimes des mines. Le symposium a représenté un pas en avant sur une longue route et le CICR continuera dans cette voie. L'espoir a été exprimé que les participants feraient de même, chacun à sa manière.

Le contenu du symposium, ainsi que ses conclusions, seront publiés dans un rapport, élaboré par le CICR. Il sera distribué aux gouvernements, aux forces armées, aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et aux organisations internationales concernées.

---